

Code de vie de l'école Bienville 2020-2021

Valeurs : Respect de soi, des autres et de l'environnement

Respect de soi et de l'environnement	Visées éducatives	Respect des autres	Visées Éducatives
1.1 Je suis présent à l'école et j'arrive à l'heure.	Pour apprendre à être engagé et fiable.	2.1 J'ai une attitude verbale et non verbale respectueuse envers tous les élèves et les adultes de l'école.	Pour entretenir des relations harmonieuses ainsi qu'un climat de calme et de respect.
1.2 Je donne le meilleur de moi-même en faisant le travail demandé à l'école et à la maison.	Le travail et la persévérance amèneront une meilleure estime de soi.	2.2 Je vouvoie les adultes en les nommant madame, monsieur.	Pour respecter les personnes en autorité qui prennent soin de toi.
1.3 J'apporte ma contribution au travail d'équipe.	Apprendre à faire sa part du travail et à prendre sa place.	2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique. J'évite de pousser, toucher, de donner des coups et de poser tout geste violent.	Pour apprendre à régler les problèmes de façon pacifique. Pour se faire respecter dans un climat de sécurité physique et affective.
1.4 J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et je garde à la maison jouets, argent, maquillage, bijoux et autres choses.	Par principe d'égalité et de justice et pour être mieux concentré.	2.4 Je marche calmement, en gardant mon rang et je respecte la consigne du silence dans l'école.	Pour ta sécurité et celle des autres et pour garder un climat de calme dans l'école.
1.5 Je dois porter les vêtements aux couleurs demandées par l'école, soit un chandail gris et un pantalon noir, les deux unis.	Pour afficher son appartenance à l'école.	2.5 Je circule dans l'école avec une autorisation.	Pour des raisons de sécurité.
1.6 Je m'habille convenablement selon la saison avec une tenue propre. Seulement les sandales avec attaches sont acceptées.	Pour prendre soin de sa santé et respecter les autres.	2.6 Lorsque la cloche sonne au dîner et l'après-midi, je quitte l'école sans tarder pour aller à la maison.	Pour ta sécurité et la quiétude des adultes qui sont responsables de toi.
1.7 Lors des journées chaudes, les camisoles à bretelles larges sont tolérées.	Pour prendre soin de ton intimité et respecter les autres.	2.7 Je joue aux endroits permis et indiqués sur les plans de la cour.	Afin de favoriser l'ordre et la sécurité
1.8 J'apporte une collation saine. Les noix sont interdites. Je laisse à la maison mes friandises, gommes et autres.	Pour ta santé et ton bien-être.	2.8 Je respecte les règles du jeu et je respecte les autres avec leurs différences.	Pour des raisons de justice, d'égalité et de sécurité.
1.9 Je veille à la propreté de l'école : J'utilise les poubelles, je garde les toilettes propres et j'évite le gaspillage.	Afin que les autres profitent d'un environnement propre, agréable et hygiénique et par souci de protection de l'environnement.	2.9 Je ne lance pas de balle de neige ou tout autre objet dangereux.	Pour assurer à tous un climat sécuritaire.
1.10 Je prends soin de tout le matériel de l'école.	Par respect pour les autres.	2.10 Lorsque la cloche sonne, je prends mon rang immédiatement et en silence.	Pour respecter l'ordre et la sécurité et t'aider à retrouver ton calme.
		2.11 Les élèves se présentent sur la cour pas plus de 5 minutes avant le début des cours.	Pour des raisons de sécurité.

Conséquences possibles au non-respect du code de vie :

- Reprendre ou compléter ton travail
- Poser un geste de réparation
- T'excuser
- Participer à une résolution de problème
- Reprendre un déplacement
- Avertissement verbal
- Avertissement dans l'agenda et signature des parents
- Remboursement exigé aux parents
- Reprise de temps lors d'une récréation ou en fin de journée
- Retrait d'un privilège
- Retrait du groupe
- Appel aux parents par un enseignant
- Appel aux parents par la direction
- Rencontre de parents à l'école, avec la direction
- Suspension

Tout comportement, geste ou parole excessif par l'intensité, la fréquence ou la constance sera porté à l'attention de la direction et des services. Toute intimidation, violence physique ou verbale sera évaluée par la direction. En conséquence, les parents seront informés. Des gestes réparateurs auront lieu, puis les mesures suivantes pourront être appliquées : un PIA, une référence en psychoéducation, en service social, à la DPJ, une suspension, une réorientation vers une autre ressource scolaire spécialisée pourra être envisagée.

Pour tout manquement aux règles de l'école, l'élève recevra un billet de la part de l'adulte qui intervient. Ce dernier remettra le billet au titulaire de l'élève qui indiquera le manquement dans la feuille prévue à cet effet dans l'agenda.

Procédures lors des manquements aux règles de l'école

- 1er manquement : l'élève reçoit un billet de manquement et l'enseignant le conserve.
- 2^e manquement : Une note est écrite dans l'agenda et les parents doivent signer afin de signifier qu'il a pris connaissance de la situation.
- 3^e manquement : L'élève reçoit un billet et doit faire une réflexion (préscolaire et 1^{er} cycle par dessin et 2^e et 3^e cycle par écrit). Les parents doivent signer la réflexion et le billet de manquement. Un appel aux parents est fait si les documents ne sont pas signés.
- 4^e manquement : L'élève reçoit un billet, doit faire une réflexion et une discussion de l'élève avec son titulaire et l'adulte concerné par la situation.
- 5^e manquement : intervention de la TES et/ou de la psychoéducatrice avec le titulaire de l'élève.
- 6^e manquement : intervention de la direction

*** S'il s'agit de bataille ou de violence physique, l'intervention débute aux conséquences d'un 4^e manquement.